

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD48

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 14, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.